

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

10163/90 (Presse 202)

1452nd Council meeting
- Development Co-operation -
Brussels, 29 November 1990

President: Mr Claudio VITALONE

State Secretary for Foreign Affairs

10163/90 (Presse 202 - G)

EN

29.XI.90

kis/AH/ptm

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Philippe de SCHOUTHEETE
de TERVARENT

Ambassador,
Permanent Representative

Denmark:

Mr Bent HAAKONSEN

State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Peter REPNIK

Parliamentary State Secretary,
Federal Ministry of Economic Co-operation

Greece:

Mr Haris CARABARBOUNIS

Deputy Permanent Representative

Spain:

Mr Carlos WESTENDORP Y CABEZA

Ambassador,
Permanent Representative

France:

Mr Jacques PELLETIER

Minister for Development Co-operation

Ireland:

Mr Sean CALLEARY

Minister of State at the Department
of Foreign Affairs with special
responsibility for Overseas Aid

29.XI.90

kis/AH/ptm

Italy:

Mr Claudio VITALONE

State Secretary for Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Jean-Marc HOSCHEIT

Legation Secretary

Netherlands:

Mr Jan PRONK

Minister for Development Co-operation

Portugal:

Mr José César PAULOURO DAS
NEVES

Ambassador, Permanent Representative

United Kingdom:

Mr John KERR

Ambassador, Permanent Representative

°

° °

Commission:

Mr Abel MATUTES

Member

29. IX. 1990

kis/AH/jj

GUIDELINES FOR CO-OPERATION WITH THE LATIN AMERICAN AND ASIAN DEVELOPING COUNTRIES - COUNCIL CONCLUSIONS

Following the discussions embarked upon at the meeting on 5 November 1990 and continued at the meeting on 12 November 1990, the Council examined inter alia the matter of the indicative financial package to be allocated to co-operation with the ALA developing countries for the period from 1991-1995.

1. In this connection, the Council noted that:

- the indicative amount of financial resources allocated to the ALA developing countries under Chapter 93 will also cover all development measures relating to the environment (including protection of the tropical forests) and to the anti-drugs campaign.

The Commission has stated, as regards the environment and the tropical forests, that the share earmarked for this form of co-operation will be around 10% of the total amount and that without prejudice to any decisions already taken or to be taken in the future by the budgetary authority, or any tasks which the European Council may assign to it, the Commission does not intend to submit measures concerning co-operation with the ALA developing countries in the area of environment/tropical forests outside Chapter 93 of the budget.

As regards drugs, without prejudice to any decisions already taken or to be taken in the future by the budgetary authority, or any tasks which the European Council may assign to it, the Commission intends to propose that drugs measures in ALA developing countries which concern the development aspects should be financed from the resources of Chapter 93 of the budget;

drugs measures not directly linked to the development aspects can be financed outside this Chapter;

- the budget headings outside Chapter 93 will continue to be administered in the future - as regards the ALA developing countries - in accordance with the usual objective aid-allocation criteria applicable to all developing countries.

2. A number of delegations stated that in principle they favoured retaining the indicative amount of ECU 2 900 million for Chapter 93 of the budget.

Some delegations reserved their position here, saying that they would give their views on it at the next Council meeting which, according to the Presidency's programme, will coincide with the General Affairs Council on 18 December 1990.

The Council conclusions on the above indicative figures in no way prejudice any future interinstitutional agreement on the financial perspective, and should be seen in the context of the general formula being examined for the financing of multi-annual programmes extending beyond the existing financial perspective.

3. The President of the Council will continue to keep the Parliament informed of the progress of the Council's proceedings so as to enable it to express its point of view.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Appointments

The Council decided on the replacement of:

- a full member of the Advisory Committee on Vocational Training, who had resigned;
 - two members of the Management Board of the European Centre for the Development of Vocational Training, who had resigned;
 - an alternate member of the Administrative Board of the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions who had resigned.
-

Bruxelles, le 28 novembre 1990

NOTE BIO (90) 373 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc aux Membres du Service du Porte-Parole

433

attention spéciale : délégations Amérique Latine et Asie

PREPARATION DU CONSEIL SPECIAL DEVELOPPEMENT - 29.11.90
(J. Vale de Almeida)

La réunion spéciale du Conseil Développement à partir de 11 heures, est entièrement consacrée à la discussion de la proposition de la Commission du mois de mai concernant les orientations pour la coopération avec les pays en voie de développement d'Amérique Latine et d'Asie (PVDALA) - doc. COM(90)176; note P-30 du 8 mai. La Commission est représentée par M. Abel MATUTES.

Antécédents

Le dernier Conseil Développement du 5 novembre a dégagé une orientation générale favorable à la communication de la Commission et a réservé sa position sur les conséquences financières. Le Conseil Affaires Générales du 12 novembre a confirmé le signal politique favorable et a convenu de faire convoquer un Conseil Développement supplémentaire qui serait chargé d'examiner essentiellement les problèmes liés à la programmation pluriannuelle et à l'enveloppe financière.

Les travaux du COREPER se sont concentrés sur ces deux points et ont débouché sur un projet de conclusions de la Présidence concernant les moyens financiers et un projet de conclusions générales, par rapport auquel subsistent des réserves ponctuelles de certains Etats membres.

Le premier texte propose un compromis concernant le financement des actions à l'égard de l'environnement (et notamment la protection des forêts tropicales) et de la lutte contre la drogue, qui sera préférentiellement couvert par le chapitre 93 du Budget (coopération avec les PVDALA).

Le texte de la Présidence demande, par ailleurs, au Conseil de se prononcer sur la proposition de la Commission visant à fixer à 2.900 Mécus le montant indicatif des ressources financières affectées à la coopération avec les PVDALA, au cours de la période 1991-1995, et ce sans préjuger un futur accord inter-institutionnel sur les perspectives financières.

Le projet de conclusions générales reprend l'essentiel des orientations proposées par la Commission.

Prévisions

On s'attend à un long débat sur le montant financier proposé par la Commission. Les chances d'arriver à un accord existent.

Cependant, vue sa situation pré-électorale, le Danemark ne sera pas en mesure de se rallier demain à un accord, ce qui remet la formalisation d'une éventuelle décision à la réunion du Conseil Affaires Générales du 18 décembre.

Amities,
C. Stathopoulos

Bruxelles, le 29 novembre 1990

NOTE BIO (90) 373 (suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC aux membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL SPECIAL DEVELOPPEMENT
(J. Vale de Almeida)

Comme prévu, les ministres du Développement ont consacré les deux heures de réunion à un débat approfondi sur les montants financiers à prévoir pour la coopération avec les pays d'Amérique Latine et d'Asie dans les cinq années à venir.

En effet, sur la substance, les ministres n'avaient qu'à constater l'accord très large obtenu au Coreper sur base des propositions de la Commission (COM(90) 176 et note P-30). C'était sur les chiffres, et leur articulation avec la procédure budgétaire, qu'il fallait se concentrer.

La base de discussion a été la proposition de la Commission, soutenue par la présidence italienne (arrivée en retard, à cause du brouillard, et temporairement remplacée par la délégation néerlandaise). La Commission propose un montant de 2.900 millions d'Ecus pour la période 1991-1995. En appui de sa proposition, M. MATUTES a avancé les arguments suivants :

- elle est faite dans le plus strict respect de l'esprit et de la lettre de la discipline budgétaire;
- elle correspond à la priorité accordée par l'autorité budgétaire aux PVD d'Amérique Latine et d'Asie dans le cadre de la révision des perspectives financières;
- elle correspond au choix politique de la Communauté de faire progresser la politique à l'égard des PVD en parallèle avec celle à l'égard de l'Europe de l'Est;
- elle correspond au besoin de donner un signal politique à deux régions du Monde qui n'ont pas encore fait l'objet de propositions majeures en matière de relations avec la Communauté.

Le débat a permis de constater, comme l'a fait la présidence italienne à la fin des travaux, les points suivants :

- plusieurs délégations ont montré une orientation favorable à retenir le chiffre de la Commission;
- quelques délégations ont réservé leur position et ont l'intention de se prononcer lors du Conseil Affaires Générales du 18 décembre. (attention dis - délégations ayant présenté des montants alternatifs inférieurs à ceux de la Commission : F, UK, Irl; délégations ayant considéré la proposition de la Commission comme le minimum à admettre : Esp, P - fin dis).

Ceci dit, la décision finale est renvoyée à la réunion Affaires Générales du 18 décembre.

.../...

Lors de la conférence de presse finale, le Président VITALONE et M. MATUTES ont mis l'accent sur les éléments positifs de la réunion, notamment le large accord sur les nouvelles orientations pour la coopération sur la programmation pluriannuelle des ressources et sur le principe de l'accroissement substantiel de l'effort financier. Pour M. MATUTES, ceci se traduit, d'ores et déjà, par un saut qualitatif dans la coopération avec les deux régions (axes clés : coopération économique, protection de l'environnement, lutte contre la drogue). Indépendamment du montant final qui sera retenu, il s'agira également, selon lui, d'un saut quantitatif vers une politique plus efficace avec plus de moyens et des meilleurs instruments. Il s'est dit confiant que les montants proposés par la Commission (qui représentent une augmentation de 80% par rapport à la période précédente) soient approuvés en décembre.

Amitiés,
B. DETHOMAS

